



# BULLETIN COMMUNAL

Numéro 214

Juin 2016

## Réunion de Conseil Municipal du 27 Mai 2016

**PRÉSENTS** : MM. et Mmes BARON Myriam, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure, POTIER Richard.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Marina BIOTEAU qui a donné pouvoir à Lydie FROUIN (elle a intégré la salle de réunion au point 3), Alain BONNAUD qui a donné pouvoir à Richard POTIER, Bertrand FOURNIER qui a donné pouvoir à Martine LUCAS



**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : GABORIEAU Stéphanie

### **Tirage au sort 2016 pour Jury Criminel 2017**

Le tirage au sort de 9 personnes nées avant 1994, inscrites sur les listes électorales de CHAUCHÉ, LA COPECHAGNIÈRE et de la RABATELIÈRE, pour le jury criminel 2017, a été réalisé en présence de Mme Myriam GUICHET, Adjointe de la Commune de la RABATELIÈRE et M. Jean-Claude BONNAUDET, Maire de la Commune de LA COPECHAGNIÈRE. Les personnes concernées ont été avisées par courrier. (Pour information : 3 pour CHAUCHÉ, 2 pour LA COPECHAGNIÈRE et 4 pour LA RABATELIÈRE).

### **Commerces et Halles Place des Jardins**

Contrat de maîtrise d'œuvre/Affermissement des tranches conditionnelles – Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage/Affermissement Tranche conditionnelle 2 – Déclassement d'une partie de la Place des Jardins

Le Conseil Municipal a approuvé l'affermissement des 2 tranches conditionnelles : construction des halles, cour arrière et extension du fleuriste, et création d'une traversée du centre-bourg. Ces 2 tranches viennent compléter la tranche ferme de la construction de la boulangerie, confiée au Cabinet PELLEAU & ASSOCIÉS ARCHITECTES, mandataire, ainsi que ses co-contractants ESTB, ATBI, SAET. Pour permettre la construction du projet, un déclassement d'une partie de la Place des Jardins est nécessaire.

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Avis sur projet de périmètre

Un projet de fusion entre les Communautés de Communes des ESSARTS et de SAINT FULGENT a été proposé au Conseil Municipal. Il comprend les Communes de BAZOGES-EN-PAILLERS, LES BROUZILS, CHAUCHÉ, CHAVAGNES-EN-PAILLERS, LA COPECHAGNIÈRE, LA RABATELIÈRE, SAINT-ANDRÉ-GOULE D'OIE et SAINT-FULGENT, la Commune

D'ESSARTS EN BOCAGE ainsi que la MERLATIÈRE. M. le Maire a rappelé que la Communauté de Communes du PAYS DES ESSARTS est directement touchée par le seuil minimum de 15000 habitants des Communautés de Communes, et donc par l'obligation de fusionner avec une autre intercommunalité. Le projet de fusion entre les deux Communautés de Communes doit permettre de construire un projet de territoire cohérent :

- dans sa géographie : c'est un territoire compact et à taille humaine (10 communes d'une population totale d'environ 27000 habitants), accessible avec une position stratégique au cœur du bocage vendéen (nœud autoroutier, RD137, RD160),
- dans sa dimension économique avec un poids économique affirmé et un fort potentiel avec deux Vendéopôles,
- dans leurs nombreux points de convergence, en termes de fiscalité, de compétences et de capacités financières.

Cette fusion favorisera la mutualisation des compétences, des ressources et des moyens au service du territoire, de ses habitants et de ses forces vives. Quatre objectifs clairs sont poursuivis par cette mutualisation :

- Générer des économies d'échelle,
- Garantir un bon niveau de service à la population dans une logique de proximité,
- Assurer le maintien d'une capacité à investir dans des équipements structurants pour la collectivité,
- Soutenir les projets communaux dans un esprit de solidarité intercommunale.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de périmètre de fusion.

### ❑ Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs

Avis à donner sur dossier

Selon la loi ALUR, et afin d'avoir une meilleure visibilité sur la politique de gestion et d'attribution des logements locatifs sociaux, la Communauté de Communes, dotée d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.), doit établir un Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs (P.P.G). Un avis favorable a été donné sur le dossier présenté.

### ❑ Village du Boucholet – Parcelle YR 51

Demande d'acquisition par le GAEC Les Bouillères

Le Conseil Municipal a validé la vente de la parcelle YR 51, d'une superficie de 759m<sup>2</sup> au GAEC Les Bouillères au Boucholet. Cette parcelle est classée en zone agricole et correspondait à un chemin d'accès pour des parcelles agricoles déjà détenues par le GAEC Les Bouillères. Suivant l'estimation des domaines, la vente de cette parcelle est fixée à 170€. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### ❑ Informations diverses

**DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** déposée depuis le 29 Avril 2016

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour une propriété située 3, Le Puytireau.

**Marchés HT signés** depuis le 29 Avril 2016

|            |  |         |
|------------|--|---------|
| 18/04/2016 | SMTR<br>Travaux de voirie 2016 VC<br>154 mitoyenne St Denis la<br>Chevasse/Chauché | 5997.00 |
|------------|--|---------|

|            |  |          |
|------------|--|----------|
| 02/05/2016 | ADG ENVIRONNEMENT<br>Fourniture pour prolongement chemin piéton Rue de la Brosse et réfection écoulement EP La Garnauderie | 1351.82  |
| 03/05/2016 | ESPACE EMERAUDE<br>Débroussailleuse STIHL avec Carter protection   | 870.00   |
| 03/05/2016 | MAV<br>Tracteur MF 5610 avec chargeur  | 51600.00 |
| 04/05/2016 | RONDEAU Frères<br>3 panneaux d'affichage PCS   | 539.49   |
| 10/05/2016 | MABEO Industries<br>Perforateur et batterie  | 589.17   |
| 14/05/2016 | BERGER LEVRAULT<br>PC HP ProBook 450 + Office Pro Plus + contrat privilège Système et Réseau 2016                          | 1376.00  |
| 25/05/2016 | SPORTINGSOLS<br>Réfection du sol sportif de la salle de Tennis de Table  | 11718.65 |

**Prochaine séance :**  
**Vendredi 01 Juillet 2016 à 20h30.**

#### **PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi de **11h00 à 12h30 sans rendez-vous.**



## **ERRATUM « 10 ANS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES »**

### **Bulletin n°213 - Mai 2016**

Dans le bulletin communal de Mai 2016, nous avons invité les anciens membres du Conseil Municipal des Jeunes, et responsables C.M.J., à retenir la date du Samedi 10 Septembre 2016 pour célébrer les 10 ans du C.M.J. La date a dû être avancée au **SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016**. Nous vous invitons d'ores et déjà à modifier la date sur vos agendas. Pour les personnes concernées, une invitation vous sera envoyée début Juillet.

### **À LOUER**

- Au 32, Rue du Centre** (à côté de l'agence postale) : logement T 4, loyer mensuel : 397,25 €
- Au Foyer Soleil** (n°14) : logement T1Bis, loyer mensuel : 258,91 €

Renseignements auprès du secrétariat de la Mairie : **02.51.41.83.09.**



## **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

### **RAPPEL : Durée de validité**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité est passée de 10 à 15 ans **pour les personnes majeures**. L'allongement automatique de la durée de validité vous concerne :

- Si vous étiez majeur au moment de l'établissement de votre carte nationale d'identité,

- **Et** que votre carte était encore valide au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 (voir au dos de celle-ci),
- Si vous n'avez pas changé de nom, d'adresse, de régime matrimonial.

**Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité des mineurs, ou si vous étiez mineur lors de l'établissement de cette dernière.**



**Si vous voyagez à l'étranger :** la Préfecture vous conseille de consulter le site internet du Ministère de l'Intérieur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique « Mes démarches / papiers – citoyenneté / état-civil – identité – authentification »). Si le pays dans lequel vous devez voyager accepte cette prolongation automatique de la carte, une fiche d'information traduite peut alors être présentée aux autorités étrangères. **Soyez donc vigilants car certains pays pourront vous refuser l'accès au territoire.**

**Durée d'établissement de la carte :** Pour information, et rappel, il vous faudra compter un délai de 5 à 6 semaines, hors périodes proches des vacances, pour vous voir délivrer une nouvelle carte nationale d'identité.

## AUTORISATIONS D'URBANISME RAPPEL des démarches obligatoires

Toute occupation, installation ou construction doit être conforme aux règles d'urbanisme, que ces travaux nécessitent ou non une autorisation au préalable. Avant toute installation ou travaux, il convient de se renseigner auprès de la Mairie ou de la Communauté de Communes (service Urbanisme – 02.41.43.81.61.) de la faisabilité de votre projet.



| AMÉNAGEMENT  | Pas de Formalité  | Déclaration préalable   | Permis d'aménager  |
|--|---|---|--|
| <b>Lotissements</b>  |   | Sans travaux<br>Exemple : division de parcelle  | Avec création ou aménagement de voies, d'espaces et/ou équipements |
| <b>Dépôt de véhicules et garages collectifs caravanes</b>                            | Si < 10 places  | De 10 à 49 places   | 50 places et +   |
| <b>Affouillements &amp; exhaussements de sol</b>                                     | - Si prévus par un permis de construire<br>- Jusqu'à 2 m de hauteur <b>ET</b> surface < 100m <sup>2</sup> | + de 2m de hauteur <b>ET</b> égal ou supérieur à 100m <sup>2</sup>  | + de 2m de hauteur <b>ET</b> égal ou supérieur à 2 ha              |
| CONSTRUCTION   | Pas de Formalité  | Déclaration préalable   | Permis de construire   |
| <b>Construction de nouvelles surfaces de plancher ou emprise au sol</b>              | SP* < ou = 5m <sup>2</sup><br><b>ET</b> ES* < ou = 5m <sup>2</sup><br><b>ET</b> hauteur < ou = 12 m       | ES* ou SP* > 5m <sup>2</sup><br><b>ET</b> ES*+ SP* < ou = 20m <sup>2</sup><br><b>ET</b> hauteur < ou = 20m <sup>2</sup> | SP* ou ES* > ou = 20m <sup>2</sup>                                 |
| <b>Terrasses, plateformes de plain-pied (non couvertes)</b>                          | Toutes  |   |  |
| <b>Piscines non couvertes ou couverture &lt; 1,80m de hauteur</b>                    | Bassin < ou = 10m <sup>2</sup>  | Bassin > à 10m <sup>2</sup> et < ou = à 100m <sup>2</sup>   | Bassin > à 100m <sup>2</sup>                                       |
| <b>Changement de destination ex : local commercial en locatif</b>                    |   | Sans travaux  | Avec travaux   |
| <b>Modification aspect extérieur (toiture, ouvertures, ravalement de façade,...)</b> |   | Toutes  |  |
| <b>Clôtures</b>  | Nécessaire à l'activité agricole  | Toutes non agricoles  |  |

\*SP = Surface de Plancher / ES = Emprise au Sol



## VOIRIE : RAPPEL DES DEMANDES PRÉALABLES OBLIGATOIRES

|  | PERMISSION DE VOIRIE  | ARRÊTÉ DE CIRCULATION   |
|--|---|---|
| <b>Sont concernés :</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ouvrages et canalisations des concessionnaires de réseaux et branchements de particuliers ;</li> <li>- aménagements/modifications d'accès à une parcelle ;</li> <li>- poses de clôtures, portails et portillons ;</li> <li>- les plantations ou abattages d'arbre en bordure de voie ;</li> <li>- le dépôt ou stationnement sur le domaine public (matériaux, benne, échafaudage, etc...) ;</li> </ul> Cette liste est non exhaustive. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fermeture de la route à la circulation ;</li> <li>- la circulation alternée par feux tricolores ou manuellement ;</li> <li>- les restrictions ou basculement de chaussées ;</li> <li>- les interdictions de circuler, de stationner, de dépasser ;</li> <li>- les limitations de vitesse, de gabarit, de poids ;</li> <li>- les régimes de priorité.</li> </ul> Cette liste est non exhaustive. |
| <b>Délai minimum de transmission en Mairie</b> | 1 mois avant le début des travaux   | 1 mois avant le début de la restriction   |
| <b>Délai maximum d'instruction</b>             | L'instruction des dossiers sera réalisée sous un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la permission de voirie ou le permis de stationnement est réputé refusé.   | L'instruction de la demande d'arrêté sera réalisée sous un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, l'arrêté ne sera pas délivré.  |
| <b>Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT</b>        | Formulaire Cerfa n°14023*01 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coordonnées du déclarant et du bénéficiaire s'il est différent ;</li> <li>- la localisation du site ;</li> <li>- la date et durée des travaux ;</li> <li>- les précisions particulières selon les natures de travaux ;</li> <li>- les pièces jointes nécessaires à l'étude du dossier (plans,...).</li> </ul>  | Formulaire Cerfa n°14024*01: <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coordonnées du déclarant ;</li> <li>- la localisation du site ;</li> <li>- la période de réglementation souhaitée ;</li> <li>- les coordonnées de l'organisme chargé de la pose, du maintien et de la dépose de la signalisation ;</li> <li>- les pièces jointes nécessaires à l'étude du dossier (plan, itinéraire de déviation,...).</li> </ul>                 |



### FÊTE DE L'ÉTÉ – SAMEDI 2 JUILLET 2016

#### Organisée par l'association « ROCK CHAU MUSIC »

Le Samedi 2 Juillet 2016, l'association Rock Chau Music organise la « Fête de l'été » dans le centre-ville (Place des Jardins, Jardin des Tilleuls, Place de la Forge. C'est pourquoi, celui-ci sera fermé à la circulation à partir du Samedi 2 Juillet 2016 à 17h00, jusqu'au Dimanche 3 Juillet 2016 à 4h00 :

- Rue du Rocher (à partir de la Rue de la Grotte),
- Rue de Grasla (à partir de la Rue de la Grotte/Rue de la Promenade),
- Rue des 3 Fontaines/Rue des Écoles/Allée des Tilleuls,
- Rue du Centre (*Une déviation sera mise en place.*)

Le stationnement sera également interdit Place des Jardins (à compter du Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2016 à 17h00 et jusqu'au Dimanche 3 Juillet 2016, 13h00), Rue des 3 Fontaines, Rue des Écoles, Allée des Tilleuls, Rue du Rocher (pour la partie fermée à la circulation), Rue de Grasla, et Place de la Forge (à compter du Samedi 2 Juillet 2016 à 17h00, et jusqu'au Dimanche 3 Juillet 2016 à 4h00).

**La Commune vous invite à être prudents face à ces changements temporaires de la circulation, et compte sur votre esprit citoyen pour respecter le travail des bénévoles.**





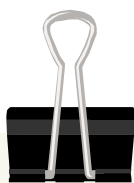
## ANIMAUX ERRANTS

L'herbe est plus verte de l'autre côté de la barrière : nombreux de nos animaux domestiques ont cette pensée ! La divagation des animaux représente un coût pour la collectivité (temps des agents communaux et véhicules), ainsi qu'un coût à leurs propriétaires. La Commune fait appel à la vigilance et à la responsabilité des chauchéens afin d'éviter l'errance, récurrente ou non, de nos fidèles compagnons. Pour votre information, 2 sites peuvent vous permettre de signaler un animal perdu ou trouvé : <http://www.chien-perdu.org/> et <http://www.chat-perdu.org/>.

## OFFRE D'EMPLOI – RESTAURANT SCOLAIRE (Groupe RESTORIA)

Pour Septembre 2016, le restaurant scolaire de CHAUCHÉ recherche une personne pour le service et nettoyage, à raison de 2h30 par jour + heures en petites vacances. Si vous êtes intéressé(e), contactez Mme Mireille CHAUVIN (02.51.41.82.65. / 02.51.41.88.65.)

# INFOS PRATIQUES



### MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.3

☎ 02.51.41.83.09. –

mairie-chauche@wanadoo.fr

#### **Horaires d'ouverture :**

du Lundi au Samedi de 8H30 à 12H30  
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

**Fermeture les Samedis matins à partir du 16 Juillet jusqu'au 27 Août 2016 inclus.**



### Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)

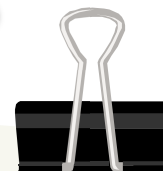
Centre d'exploitation

Est Vendée

La Dignée

85500 LES HERBIERS

☎ 02.51.66.81.83.



### AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.

#### **Horaires d'ouverture :**

Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,  
Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

**Fermeture pour congés le Vendredi 17 et Mercredi 29 Juin, et les 15 et 16 Juillet 2016. Les usagers devront se rendre au bureau de poste des ESSARTS.**



### RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ

**Le Jeudi une semaine sur deux**

**De 8h45 à 12h30 : Jeudi 23 Juin 2016**

au centre périscolaire « Les Scoubidou »

☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

### A.D.M.R.

Permanence à la  
Communauté de Communes  
du Canton de ST FULGENT

**Joindre Mme la secrétaire**

**BAUDIN Julie**

☎ 02.51.43.95.74.



### HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

**Tous les Mardis de 9h30 à 12h30**

**à CHAUCHÉ,**

au centre périscolaire

« Les Scoubidou ».

Renseignements : ☎ 02.51.34.26.28.

**Mme CANTELOUBE**

### PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

**2<sup>ème</sup> Mardi de chaque mois de 9h30 à 11h**  
**Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.**

Les mardis de 9h30 à 12h

au centre médico-social de ST FULGENT

Tous les matins de 9h30 à 12h au centre médico-social  
de MONTAIGU ☎ 02.51.94.16.70.

### DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

**Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h**

**Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h**

**Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h**

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la  
**Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT**

☎ 02.51.43.81.61.



LA NUIT, LE WEEK-END, LES JOURS FÉRIÉS ET LES PONTS\*

Besoin d'un médecin ?  
**téléphonez !**



urgence non vitale  
du Vendredi  
☎ 02 51 44 55 66

urgence vitale  
☎ 15

meilleurs soins  
☎ 02 51 44 55 66

meilleurs soins  
☎ 02 51 44 55 66

\* le soir à partir de 20h, le nuit, le week-end à partir du samedi midi, les jours fériés et les ponts

## Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

### Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **02.51.44.55.66.**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

|                    |   |                  |                             |                |
|--------------------|---|------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>Pharmaciens</b> | Depuis le <b>01/07/09</b> , pour connaître les <b>3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.</b> |                  |                             |                |
| <b>Infirmière</b>  | Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30   | Mme MOREAU Marie | CHAUCHE – 16, Rue du Centre | 06.24.83.68.04 |
| <b>Dentistes</b>   | Dimanches et jours fériés   | 10h à 12h        |                             | 02.51.46.28.83 |

# MESSAGES DES ORGANISMES

## AMAD DES 3 CHEMINS



Le Service de Soins À Domicile (SSIAD) intervient sur prescription médicale (prise en charge par la sécurité sociale). Les aides-soignantes assurent les soins d'hygiène et de confort au domicile. Les missions sont :

- Permettre aux personnes âgées de 60 ans et plus, ou handicapées de moins de 60 ans, de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie ;
- Aider à mieux vivre au quotidien la dépendance, apporter soutien et conseil aux familles (alimentation, aide à la mobilisation...);
- Faciliter le retour après une hospitalisation ou éviter, si possible, un séjour à l'hôpital ;
- Réaliser des soins d'accompagnement de fin de vie.

« **Professionalisme et libre choix sont les valeurs du service de soins.** »

Le secteur des ESSARTS regroupe 13 communes : SAINT-VINCENT-STERLANGES, SAINT-MARTIN-DES-NOYERS, LA FERRIÈRE, DOMPIERRE-SUR-YON, LA MERLATIÈRE, BOULOGNE, CHAUCHÉ, LA RABATELIÈRE, SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE, SAINTE-FLORENCE, L'OIE, SAINTE-CÉCILE, et LES ESSARTS. L'équipe est composée d'une infirmière coordinatrice et de 10 aides-soignantes.

**Pour nous contacter : Mme VION Hélène (Infirmière Coordinatrice) - Place de la Mairie Espace Charles Madras – 85140 LES ESSARTS – 02.51.62.84.15.**

# MESSAGES DES ASSOCIATIONS

## BIBLIOTHÈQUE « AU PLAISIR DE LIRE » - CONCOURS « PHOTO INSOLITE »



La Bibliothèque de CHAUCHÉ « Au plaisir de lire » organise un **concours « Photo insolite », réservé aux adhérents, du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Août 2016.** Plusieurs prix seront décernés : catégorie Enfants et catégorie Adultes.

**Modalités :** Pendant vos vacances, week-ends, ou simplement visite dans un lieu touristique ou parc de loisirs, faites-vous photographier avec le sac de la Bibliothèque, mis en évidence. Dépôt de votre photographie aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres, avec nom/prénom inscrits au dos, ou par mail : celineetjean@orange.fr / gisele.dufournaud@orange.fr

Les photos les plus insolites seront récompensées début Septembre autour d'un verre de l'amitié. Les photos seront affichées pendant quelques temps dans la Bibliothèque.

**Rappel des horaires d'ouverture :**

- **Lundi : de 16h30 à 18h00**
- **Mercredi : de 14h30 à 16h30**
- **Samedi : de 10h15 à 12h15**

## O.G.E.C. ST CHRISTOPHE - KERMESE

KERMESSE de l'école **Samedi 25 Juin 2016** - Sur le Site de Fruchet, près du terrain de foot - Début : 15h00

15h30 : spectacle des enfants

16h30 : animations, stands, jeux, bar, bourriche, structure gonflable, manège...

19h : repas champêtre et poursuite de la soirée en musique

Les repas :

**Menu adulte** : 13€ sur réservation, 16 € sur place

Melon, Entrecôte ou jambon de Vendée, Frites ou moquette, Tartelette

**Menu enfant** : 4€ (- de 12 ans)

Jambon blanc, Frites, Compote, Jus de fruit



**Convivialité assurée, venez nombreux encourager les enfants !**

Vous pouvez réserver vos repas avant le 15/06 en renvoyant le bulletin ci-dessous à l'école **avec votre règlement** (ordre : OGEC St Christophe), à déposer dans la boîte aux lettres de l'école, Impasse de la Petite Maine.

|  |   |                         |                                 |
|--|---|-------------------------|---------------------------------|
| Madame, Monsieur _____                   |   | Souhaite(nt) réserver : |                                 |
| <b>Repas adulte (entrecôte)</b>          | * | X 13 €                  | 13 € x _____ repas* = _____ €   |
| <b>Repas adulte (jambon de Vendée)</b>   | * | X 13 €                  | 13 € x _____ repas* = _____ €   |
| <b>Repas enfant</b>                      | * | X 4€                    | 4 € x _____ repas* = _____ €    |
| * = indiquer le nombre de repas souhaité |   |                         | <b>Soit un total de</b> _____ € |

## REFUGE DE GRASLA

*Un village unique au coeur de la  
Révolution Française*



*L'Association s'est donnée pour mission de reconstituer un village de loges  
de 1794 au coeur du massif forestier de Grasla.*

Plongez-vous au coeur de cette forêt pour découvrir le village et les conditions de vie des populations de l'époque grâce à notre sentier d'interprétation.



Nous vous accueillons du  
1er mai au 25 septembre

Voyagez également dans le temps grâce à notre spectacle "Pierre, capitaine de paroisse"

Représentation le dimanche  
du 7 juillet au 4 septembre à  
16h

Représentation le jeudi  
du 7 juillet au 31 août à  
20h30



Le Refuge de Grasla est un lieu idéal et original pour fêter son anniversaire.

**Pour plus d'informations :**

Association Le Refuge de Grasla  
La Forêt de Grasla 85260 Les Brouzils  
Tél : 02 51 42 96 20 ou 02 51 43 85 90  
refugedegrasla@wanadoo.fr  
www.refugedegrasla.fr



# FÊTE DE L'ÉTÉ

CHAUCHÉ

LE 2 JUILLET 2016

-DARWING & HIGGS  
-MOLLY MALONE  
-FROUSS

TREMPLIN

ROCK-CHAU-MUSIC

- L-INK
- VITA
- B-REGO
- BETWEEN SPACE
- SUPAZERO
- Z-LIONS
- MYSTIC BARBER
- NÜMI
- BOBBY DICK
- AYERS
- ASYLUM MOTEL
- ORIGINS
- KNOCK ME OUT

Distribution du prochain bulletin du 14 au 17 Juillet. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Samedi 09 Juillet.